



## Avis de convocation

### Assemblée générale annuelle 2018

Aux membres de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts

Vous êtes, par les présentes, convoqués à l'assemblée générale annuelle pour l'année financière 2017 qui aura lieu :

Date : **Mardi 24 avril 2018**      Heure : **17 h**

Lieu : **Théâtre Le Patriote**  
**258, rue Saint-Venant, Sainte-Agathe-des-Monts**

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes, le cas échéant, statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le cas échéant, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une destinée au conseil d'administration et l'autre destinée au conseil de surveillance.

### Modifications aux statuts de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification des statuts de la Caisse afin de procéder à une modification du nom de la Caisse. Le nom actuel est Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts. Suite au retrait du mot « populaire » le nom deviendrait Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

### Modifications au Règlement de régie interne de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur les éléments suivants :

- Augmentation de neuf (9) à onze (11) administrateurs au conseil d'administration (art. 8.1) et élection en vue de l'intégration de deux (2) conseillers du conseil de surveillance parmi les trois (3) en poste au moment de l'entrée en vigueur des modifications proposées, pour occuper les deux (2) nouveaux postes d'administrateurs ainsi créés;

Les modifications proposées entreront en vigueur à la date de prise d'effet du décret de dissolution des conseils de surveillance, décret à être adopté par le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Si les modifications au Règlement de régie interne proposées sont adoptées, les membres auront également à se prononcer sur l'adoption de modifications au Règlement relatif à la rotation des administrateurs au conseil d'administration afin de permettre qu'un tiers, à une unité près des administrateurs, soit remplacé chaque année. Les dites modifications entreront en vigueur au même moment que les modifications proposées au Règlement de régie interne. Les membres peuvent obtenir une copie ou un résumé des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

### Élections

Prenez note que trois (3) postes seront à combler au conseil d'administration et un (1) poste au conseil de surveillance.

Veuillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours avant l'assemblée, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit, signé par un membre de plein droit et contresigné par le candidat, a été remis avant la fermeture de la Caisse le vendredi 13 avril 2018.

Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Caisse.

**Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.**



**Desjardins**  
Caisse populaire de  
Sainte-Agathe-des-Monts